Commune de Grandson

Ab 07 - 226

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).
Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 23.10.226 au 21.11.226

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Pantet Sabrina
Adresse: Sous Repuis 6 1422 GDP
Parcelle n°:
Essence: Pin
Diamètre à 1 m du sol: ~ 80 cm 79cm circ. 248cm
Motif de la requête: arbre malade

Date: 16 sept 2026 Signature: g Pantet

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

Pin au 3/4 sec
à enlever

15.10.2026
André Clémençon
Garde forestier
La Cour 4
1427 Bonvillars

DU SERVICE DES TRAVAUX

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

○ bon ○ moyen ☒ mauvais ○ investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE ○ oui ○ non

Date et signature: Date et signature:

Visa du Municipal délégué:

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date: **Taxe compensatoire:**

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE
Rue Basse 57 · case postale 23 · 1422 Grandson · Tél. 024 447 41 00 · www.grandson.ch

Commune de Grandson

Ab 07 - 226

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).
Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 23.10.226 au 21.11.226

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Pantet Sabrina
Adresse: Sous Repuis 6 1422 GDP
Parcelle n°:
Essence: bouleau
Diamètre à 1 m du sol: ~ 50 cm 42cm circ. 132cm
Motif de la requête: arbre mort

Date: 16 sept 2026 Signature: g Pantet

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

bouleau sec
à enlever

15.10.2026
André Clémençon
Garde forestier
La Cour 4
1427 Bonvillars

DU SERVICE DES TRAVAUX

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

○ bon ○ moyen ☒ mauvais ○ investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE ○ oui ○ non

Date et signature: Date et signature:

Visa du Municipal délégué:

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date: Taxe compensatoire:

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE
Rue Basse 57 · case postale 23 · 1422 Grandson · Tél. 024 447 41 00 · www.grandson.ch





